

VISITE MEDICALE PRÉFECTURE PERMIS

Par **Profil supprimé** Posté le 26/01/2019 à 19h59

Bonjour et merci à l'équipe de drogue info service pour tous les conseils et les informations disponibles sur ce site, j'ai malgré tous quelques questions qui restent sans réponse.

D'abord j'ai visité ce site pour trouver des infos par rapport au cannabis que j'ai trouvé. Pour mon cas, j'ai été contrôlé puis condamné pour conduite sous l'emprise de stupéfiants, pas étonnant je suis consommateur de cannabis depuis que j'ai 15ans, je fume en moyenne 8 joints par jour (voir 12 si je passe mes nuits devant la console). J'ai eu le lot classique de sanctions dont une visite médicale à passer en préfecture avec des analyses urinaires à présenter pour toutes les drogues ; j'ai donc arrêté de fumer du cannabis le 2 janvier 2019, j'ai pris un rdv à la préfecture le 7 février et je me suis renseigné après pour savoir combien de temps il faut pour éliminer les toxines. Aie!! entre 30 et 70 jours selon vous et selon le métabolisme de chacun. Bon tans pis, je suis quand même allé faire un test urinaire en laboratoire le 25 janvier pour voir comment ça se passe et voir mon taux de THC et surprise! le test urinaire revient négatif pour le cannabis! J'y croyais pas, mais je n'ai pas de taux indiqué, c'est seulement écrit négatif ou positif. Cela vient peut être du fait que je bois beaucoup d'eau (+de 2l par jour voir 4l quand il fait chaud) + bcp de thé et je fait un travail très physique au quotidien, mais mon problème n'est pas là.

Mon problème est que le test est revenu positif pour la morphine!! alors que je n'ai jamais consommé aucune autre drogue et que la dernière fois que j'ai pris des médicaments c'était il y a presque 2ans (je déteste ces voleurs de l'industrie pharmaceutique). Ma question est d'où peut provenir cette morphine? :

-de l'eau du robinet que je bois? sachant que j'habite près d'un hôpital

-est-elle créée par mon corps? on m'a dit que quelqu'un avait eu ce problème pour devenir pompier, il a eu des analyses positives à la morphine car son organisme créait une molécule semblable à celle des opiacés alors qu'il ne consommait ni drogue ni médicament ; avez vous déjà entendu parler de ça? (je n'arrive pas à trouver d'infos sur le net)

-de mon alimentation ou du thé?

-avez vous une autre idée?

J'ai prévu de refaire un test dans quelques jours le temps d'éliminer les traces de morphine car j'ai lu sur votre site que ça disparaît en 2 3 jours, mais j'aimerais bien avoir des infos supplémentaires avant de dépenser à nouveau 30€ pour la visite n'étant pas sûr que l'analyse revienne négative (j'étais quasiment sûr de devoir refaire une visite car j'ai fumé + ou - 15g de canna en 3 4 jours avant d'arrêter, je ne pensais être négatif 23 jours après, mais dépenser 30€ pour un produit que je ne consomme pas ça me fait mal).

Merci encore de prendre le temps de lire et de répondre à tous ces messages, vous rendez service à beaucoup de personnes.

32 RÉPONSES

Moderateur - 28/01/2019 à 10h12

Bonjour Le Paludier,

Merci pour vos commentaires sympathiques.

Si je comprends bien vous avez passé un test de base, c'est-à-dire immuno-chimique, qui rend un résultat "positif" ou "négatif".

Ce test est négatif pour le cannabis mais cela ne veut pas dire que vous n'avez plus de traces de cannabis dans votre organisme. En effet, le réactif immuno-chimique utilisé est calibré pour réagir à partir d'un certain seuil, en général 50ng/ml. Cela signifie qu'a priori - si le test fonctionnait bien (j'y reviens ci-dessous) - vous avez moins de THC-COOH et/ou de THC que le seuil utilisé pour le test.

Mais est-ce bien un test immuno-chimique qui vous est demandé pour la visite médicale du permis de conduire ? Avez-vous des précisions à ce sujet ? En effet, si ce sont des "analyses" qui vous sont demandées il est possible qu'il vous soit demandé en fait d'utiliser une autre méthode, beaucoup plus précise, qui permet de quantifier le THC et le THC-COOH (notamment) dans votre organisme. Cette méthodologie permet de dépister la plupart des stupéfiants en une seule analyse.

En ce qui concerne la brièveté relative avec laquelle vous obtenez un résultat négatif peut-être que votre haut degré d'élimination y est en effet pour quelque chose. Ainsi que votre physiologie et de vos capacités de métabolisation. C'est pour cela que nous donnons des fourchettes plutôt que des délais précis : la durée de détectabilité varie en fonction de nombreux facteurs.

Votre résultat positif pour la morphine est étonnant mais pas totalement inédite. Si, lorsque vous dites que vous n'avez pas pris le moindre médicament depuis 2 ans vous écarterez bien TOUTE prise de médicament, même le plus anodin en apparence alors oui, cette piste peut être écartée.

L'alimentation peut être une candidate pour rendre positif un test : graines de pavots dans ou sur des pains ou des desserts, pourquoi pas certains thés "mélanges"... Difficile de savoir mais repassez en détail votre alimentation des derniers jours précédant le test. L'hypothèse de l'eau est peu probable. Nous aurions eu d'autres remontées à ce sujet si c'était quelque chose de courant et l'eau du robinet est traitée.

Autre hypothèse pour ce faux positif : un test qui n'est pas fonctionnel. Il peut arriver que les conditions de conservation ou de manipulation d'un test immuno-chimique en altèrent le fonctionnement.

Par contre nous n'avons jamais entendu parler d'un test rendu positif par présence naturelle de morphine dans l'organisme. Si vous rencontrez des informations à ce sujet cela nous intéresse. Votre travail physique peut vous amener à créer certes beaucoup d'endorphines qui ont une affinité avec les mêmes récepteurs que ceux de la morphine mais cela reste des substances différentes qui ne devraient pas faire réagir un test, du moins en l'état actuel de nos informations.

Vous pouvez en effet attendre quelques jours avant de repasser un test. Mais je vous conseille peut-être de demander une analyse toxicologique plutôt qu'un test immuno-chimique et si c'est ce que vous décidez de faire renseignez-vous sur le temps de rendu des résultats qui est de plusieurs jours (donc peut-être ne faut-il pas attendre si vous voulez le résultat avant le 7 février). La mauvaise nouvelle c'est que c'est plus cher mais cela "dépistera" toutes les drogues et rendra un résultat quantitatif. Cela comptabilisera toute trace de cannabis présente dans votre organisme et permettra d'y voir plus clair sur la "morphine" qu'aurait révélé le test immuno-chimique. Vous pouvez aussi demander de faire une telle analyse sur le même échantillon que la première fois.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 28/01/2019 à 16h47

Bonjour modérateur,

je vais d'abord revenir sur la question quelle analyse dois-je présenter à la visite médical? Il est écrit mot pour mot sur ma convocation : "Si votre suspension ou annulation fait suite à un délit de conduite sous l'emprise de stupéfiant, vous devez également vous présenter avec les résultats d'un test urinaire (T.H.C. urinaire, cocaïnes, opiacés, amphétaminiques) de moins de 15 jours à effectuer au préalable dans un laboratoire médical.". Ce n'est donc pas demandé de ramener une analyse urinaire quantitative et quand je me suis présenté au laboratoire médical j'ai d'abord commencé par dire : "j'ai une visite médicale à passer en préfecture pour récupérer mon permis et on me demande de présenter une analyse d'urine", la secrétaire m'a donné l'impression qu'elle avait déjà fait des centaines de fois et elle m'a demandé ma convocation. Je suppose donc qu'un test immuno-chimique me suffira pour la visite et si ce n'est pas le cas je les critiquerai vivement en jouant l'innocent. Je vous tiendrai au courant un fois ma visite effectuée.

Pour le fait que je sois positif à la morphine vous avez sûrement répondu à mes interrogations, je mange les 2/3 d'une baguette céréale dans laquelle il y a certainement des graines de pavot. Je suis sûr que ce n'est pas les médicaments ni une anesthésie chez le dentiste, je pensais que ça venait de l'eau du robinet car j'ai vu dans un reportage que les stations d'épuration ont beaucoup de mal à filtrer les molécules venant de médicaments car elles sont extrêmement petites (j'aurai la réponse demain car je viens de refaire un test ou alors c'est que c'était un faux positif), et je vais essayer de prendre contact avec le pompier qui a eu des analyses positives à la morphine mais à mon avis c'est plutôt une histoire de téléphone arabe.

Sinon pour information, il y a la possibilité d'annuler le rdv pris pour la visite médicale au moins 48h avant ce rdv, et de reprendre un plus tard ce que je vais peut être faire si je n'est pas de résultat négatif.

En tous cas merci beaucoup, je reviendrai clore ce fil de discussion une fois que ma visite médicale sera passée.

Moderateur - 28/01/2019 à 17h15

Re-bonjour le paludier,

Merci pour ces précisions.

Votre convocation vous demande bien un "test" immuno-chimique standard. La secrétaire a raison. Vous avez fait le bon test.

Il y a bien présence de drogues dans les eaux mais c'est dans les eaux usées. Après consommation et usage par les humains. Une usine d'épuration nettoie nos eaux de rejet. C'est très différent du traitement avant consommation (si traitement il y a). D'ailleurs l'étude des eaux usées est utilisée comme moyen d'avoir une idée des usages de drogues dans une zone géographique.

Bien cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 19/09/2019 à 17h54

Bonjour je fais l'objet des mêmes fait ,mon permis à été suspendu pour conduite sous stupéfiants , le préfet a décidé de la peine ,donc 6 mois de suspension et 300€ d'amendes. J'ai reçu mon avis à comparaître devant le procureur de la république. Ma question est donc : que ce passe t'il durant cette comparaison puisé que je connais déjà les sentences . Et ma deuxième question est quand doit je faire les tests de dépistage ? Car il ne l'on pas mentionné. Cordialement !

Profil supprimé - 08/03/2020 à 09h41

Bonjour.
Pour réagir au fil de discussion.
J'ai aussi été condamné pour conduite sous l'emprise de stupéfiants au mois de novembre. Après passage au tribunal j'ai donc été condamnée a payer une amende, faire un stage de sensibilisation et aussi faire une visite médicale.
Je dois faire un contrôle en laboratoire, je n'ai pas refumé depuis fin janvier . Mon contrôle en commission médicale est le au mois d'avril. Mais j'ai du mal a distinguer et d'avoir si la visite médicale est le rdv en préfecture ou si je doit d'abord passer devant un médecin agréé avec les résultats d'analyse pour ensuite me présenter avec le dossier complet en préfecture.
Un de mes amis a eu aussi une condamnation du même type mais a du passer des examens avec prise de sang. Pour ma part dans mes documents demandé on m'a juste fourni une prescription pour un test urinaire en laboratoire qui doit dater de 15 maximum avant le contrôle .
Du coup j'aimerais donc savoir si je dois faire l'examen et ensuite voir un médecin qui confirmera ou non la chose (avec un document CERFA a remplir) ou alors si je dois me présenter seulement le jour de mon rdv en préfecture... Les explications ne sont pas vraiment clair et j'aimerais ne pas avoir a faire encore tout un tas de démarche par la suite du fait que je n'ai pas tout saisi dans ce qu'il demande. Merci d'avance !

Moderateur - 09/03/2020 à 15h34

Bonjour,
Le rendez-vous en préfecture est le passage en commission médicale.
Chaque commission médicale a sa manière de faire et donc il n'est pas étonnant qu'on ait demandé d'autres examens à votre ami, même s'il était dans une situation similaire à la vôtre. Ne faites que les examens qui vous sont demandés à vous.
Le résultat des analyses contiendra une conclusion du laboratoire. Vous n'avez pas à aller voir un médecin avant de passer devant la commission médicale.
En résumé : moins de 15 jours avant le rendez-vous en préfecture faites le test urinaire dans un laboratoire d'analyses médicales (munissez-vous de la prescription). Ensuite, le jour fixé sur la convocation rendez-vous à la préfecture avec le résultat. Cela sera votre passage devant la commission médicale.

Cordialement,
le modérateur.

Profil supprimé - 10/03/2020 à 02h58

Je voulais en avoir le coeur net.
Merci pour vos précisions.
Bien Cordialement !

Profil supprimé - 30/05/2020 à 14h56

Bonjour,
Mon permis est suspendu (cannabis)
J'ai lu sur service-public.fr que le test urinaire est à faire si c'est indiqué dans la lettre de notification de la suspension du permis. Hors dans mon cas il est simplement indiqué que la restitution de mon permis est subordonnée à un passage devant la commission médicale primaire (évidemment avec avis favorable)
De ce fait je ne sais pas si je dois le faire ce test urinaire ou non ???

Merci d'avance pour votre réponse

Profil supprimé - 05/06/2020 à 22h36

Bonsoir à tous,
Dans le même cas que vous : contrôlé positif au cannabis en janvier, rdv psychotechniques le 9 juin, rdv chez le sous délégué du sous procureur du sous... le 19, jour dont je compte profiter pour aller faire les analyses d'urine demandées.
Ensuite mon rdv médical est fixé le 30 juin.
Ma question est : est-ce qu'il y a un nouveau dépistage lors de cette visite ? Notamment avec le "passage à la bande urinaire" comme j'ai pu le lire sur un site étatique ?

Merci et bon courage à vous.

Profil supprimé - 30/07/2020 à 09h00

Bonjour à tous,
Je suis actuellement en train de faire les démarches pour récupérer mon permis suite à une suspension de permis dû à une consommation de cannabis.
Le soucis c'est que j'ai reçu aujourd'hui mes résultats de test urinaire et malgré un arrêt complet depuis environ 2 mois je suis à un seuil 11 fois supérieur à la légalité donc 550 ng au lieu des 50 ng max .

Pour précision sur mon cas je fumais 10 grammes par jours.

Est ce qu'il y aurait une âme charitable qui pourrait me dire si j'ai malgré ses résultats j'ai une petite chance d'obtenir mon permis en passant devant la commission médicale ? Ou bien suis je bon pour repasser un autre jour ?

Moderateur - 30/07/2020 à 09h46

Bonjour Grobert,

Si vous n'avez réellement pas consommé de cannabis sous aucune forme ces deux derniers mois, si vous n'avez pas été en contact indirect avec cette drogue, un tel niveau de THC ou de THC-COOH après deux mois d'arrêt est vraisemblablement une anomalie. Je vous recommande de faire un autre test pour vérifier. Il pourrait s'agir d'un faux positif.

Par ailleurs prenez-vous un traitement à base d'anti-inflammatoire non stéroïdien ? Certains de ces médicaments peuvent rendre positif certains tests de dépistage.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 30/07/2020 à 12h50

Bonjour à tous

Personnellement après avoir consommé entre 5 et plus de 10 joints par jour pendant 15 ans, et suite à un retrait de permis pour cette raison, je suis allé voir une naturopathe pour essayer d'avoir un test urinaire négatif le plus rapidement possible.

Elle m'a conseillé une réforme alimentaire ainsi quelques produits favorisant la détoxification de l'organisme.

J'ai fait le test urinaire 26 jours après mon arrêt total du cannabis et la mise en place des conseils de la naturopathe, le test a bien été négatif.

Je conseille vraiment cette démarche.

Cela fait maintenant 2 mois que j'ai arrêté, et j'ai la certitude de ne plus jamais consommer !

Profil supprimé - 30/07/2020 à 12h54

Bonjour

Pour répondre à danslos, la visite médicale (dans les bouches du Rhône) consiste simplement à un contrôle de la vue. Cette visite a durée moins de 5min !

Je pense que leur but est simplement que tu payes !

Bon courage

Profil supprimé - 31/07/2020 à 06h29

Bonjour.

Merci modérateur et merci Lolo mars pour vos réponses rapide.

Réponse au Modérateur:

Après vérification concernant mon arrêt total je me suis trompé, cela fait moins de 2 mois, mais cela fait bien 1 mois et 2 semaines.

Cependant avant d'arrêter totalement de fumer du cannabis, je fumais depuis environ un mois que des feuilles et non des têtes, pensant bêtement qu'elles ne contenaient pas de Thc vu que les effets ne se faisaient pas ressentir... D'où le fait que dans mon esprit, je pensais avoir arrêté depuis plus longtemps.

Sinon je ne prends aucun traitement spécifique, les seuls trucs un peu bizarre que je fais, c'est utiliser du baume du tigre rouge sur les piqûres de moustiques ça soulage rapidement et une fois appliqué ils se tiennent loin de moi.

Réponse à Lolo mars :

Il y a 1 mois suite à test urinaire acheté en pharmacie pour moins de 5 euros, qui c'est révélé positif (alors que je fumais de la laitue vireuse depuis déjà 2 semaines pour remplacer les feuilles de cannabis)

J'ai acheté 2 sirops à diluer.

Le premier en pharmacie, drainant (Artichaut, bouleau, poisson, mollusque et j'en passe)

et le deuxième en commerce, amincissant, enfin brûleur de graisses (contenant lui aussi de l'artichaut,...)

J'ai donc racheté un autre test et j'ai attendu 15 jours pour refaire ce test après avoir bu mes potions "magique" j'étais toujours positif...

Malgré cela, j'ai décider de commencer à faire les démarches pour récupérer mon permis, pensant que les boissons faisant leurs effets, faussaient les résultats (si on élimine ça paraît d'une certaine façon assez logique, enfin je voulais y croire)

Du coup mes résultats reçu du laboratoire 15 jours plus tard, m'ont un peu surpris.

Bien sûr ma première réaction c'était :

"Quoi !? Mais j'étais à combien lors de mon contrôle ? C'était plus des ng mais des grammes que je devais avoir" (pour précision je fumais de l'herbe entre 20 et 25% de Thc et jusqu'à 10 grammes par jour et quand je dis par jour, comme Karadoc le disait " je ne compte pas la nuit car si on compte la nuit ça fait plus...")

Puis la deuxième réaction fût : "Bon ben puisque c'est ça, je vais demander au voisin un petit pète. Quitte à être positif..." Mais finalement je me suis dit que ce serait trop con, j'ai fumé un petit bang de laitue sauvage et c'est passé.

Voilà, bonne chance à tous ceux qui veulent récupérer leur permis.

Perso je passerai très probablement d'ici peu devant la commission médicale afin de voir si il y a une infime petite chance que je tombe sur un médecin très compréhensif qui voudrait bien me rendre un avis positif.

Je repasserai une fois la réponse obtenue, afin de préciser pour les cas extrême comme moi, si ils peuvent avoir une chance de récupérer leur permis avec un taux dans les urines 11 fois supérieur à la légalité ou s'il vaut mieux ne pas s'y risquer. Cela dit, chaque cas étant unique. La décision de la commission médicale devant laquelle je passerai ne sera pas à prendre pour prophétie non plus.

Bonne continuation à tous.

Profil supprimé - 31/07/2020 à 11h17

Salut Grobert

Je ne veux pas te décevoir mais tu n'as aucune chance de récupérer ton permis avec un test urinaire positif.

Pour ma part j'avais un doute sur l'obligation de devoir présenter ce test lors de la visite médicale (comme expliqué dans un précédent post). De ce fait je me suis rendu à la visite médicale sans test urinaire et malheureusement c'est la deuxième chose qu'ils m'ont demandé après les 50€.

Comme je ne l'avais pas (j'ai fait le surpris...), ils ont mis un avis favorable, mais ne m'on pas donné le papier. Il a fallu que j'envoie mon test urinaire par courrier pour avoir en retour le document nécessaire pour faire refaire mon permis. Au vue des délais de la traitement de l'administration cela ne faire que rallonger le processus.

Bon courage !

Profil supprimé - 31/07/2020 à 23h03

Bonjour,

Encore merci pour ta réponse Lolo mars.

Je ne suis pas bien sûr de comprendre.

Mais si toi tu as eu un avis favorable sans avoir donné les résultats de ton test urinaire et que tu n'as reçu le papier qu'après leur avoir envoyé tes résultats, je ne comprends comment peux-tu être si sûr que je n'ai aucune chance ?

Après tout, le ou les médecins qui t'on reçu n'avaient aucun moyen de vérifier si tu étais positif ou non ni contrôler ton taux, lors de ta visite.

Et pourtant cela me paraît plus suspect que de présenter un résultat positif en toute sincérité.

Mais je me trompe peut être.

J'ai essayé d'annuler mon Rdv en appelant la préfecture leur expliquant ma situation.

Et la personne qui s'occupe des permis m'a tout de même dit, voir conseillé, de m'y présenter malgré c'est résultats.

Et que j'avais jusqu'au jour de ma visite pour prendre ma décision car apparemment, il y avait un emploi du temps assez disponible.

Après ce serait peut être pour faire rentrer plus d'argent qu'il m'aurait dit ça...

Quoiqu'il en soit je vais essayer de demander au médecin avant de passer à la caisse si avec un résultat positif aux tests urinaire j'ai une chance d'obtenir un avis favorable. En espérant qu'il sera sincère.

Mais d'après ce que tu viens de me dire je pense que les tests urinaires n'ont pas autant d'importance que les résultats des tests psychotechniques...

Je verrai ça très bientôt et je reviendrai déçu ou heureux mais je reviendrai donner la réponse que j'aurais obtenu.

Bonne continuation.

Moderateur - 03/08/2020 à 15h58

Bonjour Grobert,

Merci pour votre réponse et vos précisions.

Déjà nous comprenons mieux votre résultat, qui n'était donc pas celui d'un dépistage fait 2 mois après la dernière consommation. Mais même à un mois et demi, le taux que vous présentiez paraissait assez élevé. Cela peut être dû à votre physiologie, cela peut être dû aussi à ce que vous prenez pour essayer d'activer l'élimination des cannabinoïdes. Ces derniers ont peut-être l'effet inverse d'augmenter la libération du THC stocké dans votre organisme.

Concernant la remarque de Lolo Mars nous sommes d'accord avec elle/lui : un test positif au dépistage du cannabis devrait en toute logique déboucher sur un avis défavorable et une convocation pour un examen ultérieur. Les pratiques des commissions médicales sont différentes d'un département à l'autre mais lorsqu'elles demandent un test de dépistage elles tiennent généralement compte du résultat et celui-ci doit être négatif.

Ce qui est arrivé à Lolo Mars s'explique par ailleurs parfaitement : l'avis favorable était conditionné à la fourniture d'un test de dépistage négatif. Si le test envoyé ultérieurement avait été positif, l'avis serait devenu "défavorable".

Compte tenu de ces éléments, si votre test est positif, il vaut peut-être mieux que vous reportiez votre rendez-vous en attendant qu'il devienne négatif.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 03/08/2020 à 16h04

Bonjour.

Sans surprise je n'ai pu obtenir un avis favorable concernant la remise de mon permis. J'ai pu enfin obtenir une réponse claire et précise car malgré que tout le monde (et moi aussi même si je voulais croire qu'il y avait une petite chance) me disait que je n'avais aucune chance d'obtenir un avis favorable.

Alors voilà j'ai eu de la chance car sur 2 médecins qui nous accueillaient en ce jour, il y en avait un de gentil à qui j'ai pu poser la question concernant mes résultats. Je lui ai demandé si avec un résultat positif il y avait une chance d'obtenir un avis favorable.

La réponse fut claire si le résultat est positif il faudra revenir. Donc inutile de payer pour rien. Merci docteur

Heureusement que je n'ai pas eu besoin de donner 50 euros pour obtenir cette précieuse information. Alors que la gentille personne qui s'occupe des permis de la préfecture du 47 que j'avais eu au téléphone le jour où je voulais annuler mon Rdv et qui devait confondre mon postérieur avec la fosse des Mariannes, m'avait laissé entendre que je devais me présenter tenter ma chance...

Peut être était ce par gentillesse et ignorance mais j'en doute fortement.

En tout cas merci Modérateurs merci Lolo, vous m'avez permis de me tenir prêt à cette déception.

Bonne chance à ceux qui doivent récupérer leur permis.

Profil supprimé - 03/08/2020 à 17h01

Bonjour grobert,

Désolé pour cette déception, c'est un coup dur moralement, mais elle était malheureusement prévisible. Tiens bon encore quelques temps et tu auras un test que tu pourras présenter fièrement ! C'est un combat que tu n'as aucune raison de perdre ! Accroche toi. En effet je rebondis sur les propos du modérateur, à savoir la morphologie. La naturopathe que j'ai rencontrée m'a expliqué que la morphologie et le métabolisme sont des facteurs très importants. Le cannabis est stocké dans les graisses. Pour ma part je n'ai pas de graisse (au alentours de 7%, ce qui est très faible) et j'ai un métabolisme assez rapide. Ce qui a été très favorable pour mon élimination des toxines. Elle m'a par exemple dit qu'il ne fallait pas de sport intense dans les heures où jours précédents le test, car cela pouvait libérer une quantité de toxines importantes et rendre le test positif (surtout pour les personnes avec pas mal de graisse). Je ne fais aucune publicité particulière pour la naturopathe, mais d'après mon expérience je conseille cette démarche qui permet de prendre les produits qui permettent une élimination la plus rapide possible et en prévenant certains effets pervers et contreproductif.

PS j'ai reçu mon nouveau permis aujourd'hui !!!! Valable 6 mois, mais valable.

Bon courage !!

Profil supprimé - 05/08/2020 à 08h59

Bonjour,

Encore merci pour vos réponses. Et merci pour tes encouragements Lolo, ça fait plaisir.

Surtout pour tes précisions concernant le sport juste avant de faire les examens. On va éviter d'en pratiquer quelques jours avant, voir une semaine avant.

Et pour la morphologie, c'est vrai que j'ai pris un peu de bidoche ces derniers temps.

Félicitation pour le retour de ton permis. Même si ce n'est que provisoire jusqu'au prochain test profite en bien.

En te souhaitant une bonne route et une bonne continuation.

Profil supprimé - 04/04/2021 à 14h15

Bonjour , je me permet de poster sur ce fil de discussion car je suis dans un cas de figure similaire, en effet j'ai une suspension de permis suite à une conduite sous l'emprise de stupéfiants qui a pris effet le 25 novembre 2020 . Je suis donc sencer le récupérer le 26 mai 2021, ce mercredi j'ai donc passé mes test psychotechnique qui sont favorables. Le 12 mai je dois passer devant la commission avec mon test psychotechnique et une analyse d'urine, j'ai arrêté de fumer le 15 février sans trop de difficulté (je fumais 2/3 joint le soir) je pense donc que mes analyses seront négatives je pense les effectuer au alentour de 3 ou 4 mai. Mais ma question et est ce que je peut en prévision faire aussi une prise de sang pour les gamma GT en sachant que la commission peut les demander en supplément, je ne voudrais pas avoir à y retourner, et si cest possible comment faire à niveau du laboratoire puisque ça ne m'est demander nul part. Merci de me lire, cordialement

Moderateur - 06/04/2021 à 10h32

Bonjour Lulu4646,

Il est vrai que parfois, même si l'on a été contrôlé positif pour le cannabis, des commissions médicales demandent aussi des examens pour tenter d'évaluer la consommation d'alcool.

Cependant, ici, si vous disposez déjà de la prescription et des indications de la commission médicale sur les examens à passer et qu'ils ne vous demandent pas d'examen des gamma-GT il n'est pas nécessaire que vous fassiez cet examen.

Ceci d'autant plus que cela ne vous garantirait pas, au cas où la commission souhaite finalement quand même contrôler cela, que vous n'auriez pas à repasser au laboratoire ! En effet les gamma-GT ne sont pas le seul examen que l'on peut demander pour regarder s'il y a une consommation d'alcool régulière. Si la commission vous demandait autre chose vous seriez donc quand même obligé de retourner au laboratoire. Le mieux c'est vraiment de ne faire que les examens que l'on vous demande.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 06/04/2021 à 11h04

Merci pour votre réponse, quand vous parlez de la prescription de la commission medical de quoi s'agit s'il ?

Profil supprimé - 06/04/2021 à 11h37

Merci pour votre réponse, quand vous parlez de prescription de la commission médicale de quoi s'agit il ? Car mise à part ma convocation pour le RDV du 12 mai je n'ai aucun autre document venant de leurs part .

Moderateur - 06/04/2021 à 12h57

re-Bonjour,

La difficulté c'est que d'un département à l'autre les commissions médicales ne procèdent pas de la même manière.

Si c'est la convocation pour le rendez-vous du 12 mai qui vous indique de faire un dépistage du cannabis, alors c'est probablement cela la prescription. Parfois c'est indiqué bien avant, sur le procès-verbal de notification de suspension du permis de conduire, qui peut indiquer comment le récupérer. Mais vous pouvez vérifier sur le site de la préfecture de votre département ou directement auprès de la préfecture quels examens vous devez faire.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 03/07/2021 à 19h21

Bonjour à tous , voilà, le 6février test positif au thc !passage devant un délégué du procureur decision 6mois de suspension confirmée 100e d'amende stage de sensibilisation, test psychotechnique, passage devant la commission médicale ! Le 1juillet j'ai reçu un coup de téléphone du même délégué du procureur qu'il m'avais dit que j'aurai des nouvelles d'ici 4mois et cela à etait le cas ! Du coup acceptation du juge ! Le même jour 1juillet j'ai vite pris rendez-vous pour la visite médicale je passe le 22juillet ensuite les test psychotechnique le 15juillet ! Le 31mai jour de mon anniversaire j'ai fumer mon dernier joint de ma vie je l'espère !! Donc aujourd'hui 33jours sans le moindre joint ! J'ai 31ans et je fumer de la weed très forte 1à3joint pars jours selon mon envi !! Maintenant que tout mes RDV sont fixée je compte aller faire mon test d'urine 2 à 3 jours avant de passer devant les medecins cela fera donc 50jours que j'aurai arrêter de fumer littéralement cela et encore très compliqué mauvaise nuit ect mais je suis déterminée à arrêté complètement j'ai besoin de mon permis pour mon travail je suis saisonnier et je ne voudrais pas que cela ce repasse c'estque des emmerdeset tellement compliqué pour le récupérer! J'espère être négatif je fait 60kilos pour 1m75 je boit au moins 1l d'eau part jour beaucoup de café le matin donc je vais uriner au moins 6à7 fois pars jour ! Penser-vous que je serais négatif au bout de 50jours ? Merci d'avance pour vos réponse !

Profil supprimé - 05/07/2021 à 16h22

Salut inconnu59

Ça va vite dans ton département... moi cela fait plus d'un an et demi et toujours pas de nouvelles du tribunal... ni amende ni retrait de points...

Pour ta question, si tu as arrêté depuis plus d'un mois et que financièrement tu peux dépenser 30€, je ferais le test maintenant. Si il est négatif tu es libéré ! Si il est positif tu en refais un plus tard.

Si il est négatif tu t'enlève le plus gros poid et tu n'a plus qu'à attendre...

Bon courage.

Maximeplusdepermis - 26/01/2022 à 21h53

Bonjour à tous et toutes,

Testé positif le 15 Aout 2021, je m'apprete à terminer mes 6 mois de suspension

Je fumais en moyenne 6 joints par jour, et j'ai décidé d'arreter le 10 decembre 2021 afin de passer ma visite medicale sans probleme, enfin quand je dis arreter, c'est plutot remplacer par le CBD

Donc je me décide à aller uriner aujourd'hui meme (le 26 janvier) soit 47 jours après ma derniere prise donc je pensais etre largement négatif... et là je découvre un résultat ni positif ni négatif mais "douteux"..

Ceci est surement du au CBD qui possède des traces de THC mais que va en penser la commission médicale ?

Pensez-vous que j'ai une chance d'avoir un avis favorable ?

Merci d'avance pour vos réponses

Candydealersss - 13/02/2023 à 22h51

Salut Maxime

Je suis un peu dans le même cas que toi, une réponse me serait nécessaire aussi.

Moderateur - 14/02/2023 à 08h56

Bonjour Maxime, bonjour Candydearlerrs,

Le CBD peut rendre en effet positif un test de dépistage car généralement il contient jusqu'à 0,3% de THC. Quand il s'agit de récupérer son permis de conduire il n'est pas conseillé d'en consommer. En tout cas pas régulièrement.

Je ne peux pas vous dire comment va se comporter la commission médicale devant un résultat "douteux". Maxime cela serait intéressant que vous veniez nous dire comment cela s'est passé. Il est possible qu'elle vous ai reconvoqué à court terme en vous demandant une nouvelle analyse. C'est ce que je suppose en tout cas mais il serait intéressant d'avoir des témoignages à ce sujet.

Cordialement,

le modérateur.

Maximeplusdepermis - 14/02/2023 à 17h00

Bonjour tout le monde, me voici 1 an après, prêt à passer ma commission médicale des 1 an !

Pour répondre aux précédents messages concernant mon résultat "douteux", j'ai préféré décaler ma commission médicale de 2 semaines et aller faire un nouveau dépistage, en ne consommant aucun CBD, le résultat à donc été négatif. J'ai présenté mes 2 résultats à la commission médicale et les medecins ont dit "ahah vous avez bien fait c'est vrai qu'avec le CBD aujourd'hui ça peut porter à confusion" donc vraiment je ne vous conseille PAS de vous pointer avec un tel résultat.

Cependant, je ne sais pas si ce résultat était vraiment lié au CBD où si c'était à cause de ma consommation excessive, car pour mon dépistage des 1 an (que j'ai effectué ce week end) je suis négatif alors que je fume du CBD tous les jours, j'ai totalement arrêté le THC la semaine, je me contente de 3 ou 4 joints le week end (contre 3 ou 4 par jours l'année dernière). Je repasse en commission médicale jeudi, j'espère retrouver mon permis définitif !

PumbaGui - 03/09/2024 à 07h48

Bonjour, je viens de faire mes analyses d'urine en vue de ma visite médicale a la préfecture mais je n'avais ni ordonnance ni ma convocation, est ce que mes analyses seront quand même acceptées par le médecin de la préfecture ?